



Lycéen demande ta bourse*



Du 3 avril au 20 juin 2018

Tu n'es pas boursier, deux possibilités



en ligne

sur <https://teleservices.ac-reims.fr/ts>



par dossier papier

que tu demandes au lycée

Un document indispensable pour tes parents

→ l'avis d'impôt 2017 sur les revenus 2016



Besoin d'aide ?

Contacte ton lycée



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

» L'école
change avec
le numérique »
#EcoleNumerique

Ce service en ligne a reçu l'agrément de la commission nationale informatique et libertés (CNIL)

*Sous réserve de répondre aux conditions d'éligibilité.